

**DÉPARTEMENT DE L'YONNE**  
**COMMUNE D'ÉPINEUIL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 février 2017**

---

Date de Convocation : le 16 février 2017  
Affichée le : 6 mars 2017  
Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 19 h 00  
Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 23 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE, Julie VEYRAT DAL DEGAN

Messieurs Roger BLIN, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Absents Excusés Représentés :

Madame Monica GUDIN DU PAVILLON donne pouvoir à Monsieur Roger BLIN

Madame Véronique VERZEAUX donne pouvoir à Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

Monsieur Mathieu DAVID donne pouvoir à Monsieur Claude REGNIER

Absents

Madame Maud TSCHIRHARDT

Messieurs Kamel ATARI, Stéphane LEBEAU

Madame Maryline JOUVEY accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures et rappelle l'ordre du jour.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2017, une précision a été demandée au chapitre INFORMATIONS DU MAIRE, concernant la demande de Monsieur TONNELIER de venir avec ses manèges les 24 et 25 juin. Il est rappelé que la majorité du Conseil Municipal n'était pas favorable à sa demande, certains membres du Conseil s'étant abstenus. Les autres points du Procès Verbal du 1<sup>er</sup> février 2017 sont acceptés à l'unanimité des présents.

**Ordre du jour :**

0) BUDGET

- Délibération relative à une demande de subvention à l'État dans le cadre du Soutien à l'Investissement Public Local (SIPL) concernant le remplacement de la toiture de la Mairie - École
- Délibération relative à une demande de subvention DETR 2017, concernant le remplacement de la toiture de la Mairie – École

1) INFORMATIONS DU MAIRE

2) QUESTIONS DIVERSES

**I/ BUDGET****1.1/ Délibération relative à une demande de subvention DETR 2017, concernant la toiture de l'école et de la Mairie - Délibération n° 012-2017**

La toiture de l'École et de la Mairie est endommagée et il est urgent de procéder au remplacement de la couverture. Un devis a été demandé à l'entreprise MC Charpente afin d'établir une estimation des coûts : le montant total des travaux s'élève à **120 069,00 € HT** répartis comme suit :

- rénovation de la toiture du bâtiment principal : 59 180,00 € HT
- isolation des combles du bâtiment principal : 13 125,00 € HT
- rénovation de la toiture des bâtiments annexes : 47 464,00 € HT

*Ces travaux comprennent le remplacement de l'intégralité de la couverture des bâtiments de l'école et de la Mairie par des tuiles en ardoise, le remplacement des fenêtres de toit et l'isolation par l'extérieur des combles de la Mairie.*

A cet effet, nous devons déposer une demande de subvention à l'État dans le cadre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » DETR – 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

**DÉCIDE** d'effectuer le remplacement de la toiture de l'École et de la Mairie pour un montant prévisionnel de **120 069,00 € HT** sous réserve d'obtention des subventions

**CHARGE** le Maire de déposer les dossiers de demande de subventions

**SOLLICITE** de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR 2017**) une subvention au taux de 40 % soit **48 027,00 € HT**

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**1.2/ Délibération relative à une demande de subvention à l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements pour le remplacement de la toiture de l'école et de la Mairie – Délibération n° 013-2017**

La toiture de l'École et de la Mairie est endommagée et il est urgent de procéder au remplacement de la couverture. Un devis a été demandé à l'entreprise MC Charpente afin d'établir une estimation des coûts : le montant total des travaux s'élève à **120 069,00 € HT** répartis comme suit :

- rénovation de la toiture du bâtiment principal : 59 180,00 € HT
- isolation des combles du bâtiment principal : 13 125,00 € HT
- rénovation de la toiture des bâtiments annexes : 47 464,00 € HT

*Ces travaux comprennent le remplacement de l'intégralité de la couverture des bâtiments de l'école et de la Mairie par des tuiles en ardoise, le remplacement des fenêtres de toit et l'isolation par l'extérieur des combles de la Mairie.*

A cet effet, nous devons déposer une demande de subvention à l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Communes et de leurs groupements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

**DÉCIDE** d'effectuer le remplacement de la toiture de l'école et de la Mairie pour un montant prévisionnel de **120 069,00 € HT** sous réserve d'obtention des subventions

**CHARGE** le maire de déposer les dossiers de demande de subvention

**SOLLICITE** de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements une subvention aux taux de 40 % soit **48 027,00 € HT**

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35

*Récapitulatif des délibérations prises :*

**I/ BUDGET**

**– Délibération n° 012-2017**

1.1/ Délibération relative à une demande de subvention DETR 2017, concernant la toiture de l'école et de la Mairie

**I/ BUDGET**

**– Délibération n° 013-2017**

1.2/ Délibération relative à une demande de subvention à l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Communes et de leurs groupements pour le remplacement de la toiture de l'école et de la Mairie